



**NIORT**

I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Alerte météo neige jeudi 2 décembre 2010*

*Point à 17h00*

**Compte tenu des conditions climatiques annoncées pour la nuit du 2 décembre et pour le 3 décembre, la Ville a mis en place le dispositif suivant :**

### **ECOLES COMMUNALES**

- L'accueil dans les écoles primaires communales (maternelles et élémentaires de la Ville) est assuré vendredi 3 décembre en l'absence de décision contraire de la Préfecture. La Ville a livré du sel dans toutes les écoles communales à toutes fins utiles pour dégager les accès.
- La restauration scolaire sera assurée vendredi 3 décembre, comme jeudi 2 décembre, les écoles communales ayant été toutes approvisionnées. En revanche, selon les personnels présents, les repas seront fournis chauds ou froids aux élèves.
- En raison des difficultés de circulation prévisibles, les garderies du matin (7h30 à 8h30) et du soir (16h30-18h30) sont supprimées. Il est demandé aux familles de n'emmener leurs enfants qu'à partir de 8h45, de les reprendre à 16h30 et de s'assurer que leur enseignant est présent.

### **ASTREINTES DENEIGEMENT**

- 130 agents municipaux qui avaient été mobilisés dès l'alerte météo à 6 heures jeudi 2 décembre sont intervenus jusqu'à 14h pour déneiger les axes principaux de la ville et les accès prioritaires (hôpital, Samu, écoles, services accueillant du public, centre-ville commerçant...). Ils ont été relevés à 14 heures par une deuxième équipe qui les a relayés au volant des deux saleuses municipales ainsi qu'au déneigement manuel. Les agents habilités à

conduire les saleuses vont intervenir jusqu'à la tombée de la nuit le 2 décembre et parcourront 200 kilomètres environ. Le déneigement manuel en revanche ne peut s'effectuer que de jour pour des questions de sécurité sur la voie publique.

- *Attention, rappel du Code de la Route : il est interdit de doubler une saleuse en action et il appartient aux riverains de dégager le trottoir devant leur domicile ou leur commerce.*
- Une cellule de veille en mairie a été mise sur pied depuis le 2 décembre à 6 h et va rester en état de vigilance toute la nuit. Des patrouilles d'agents municipaux d'astreinte vont parcourir la ville toute la nuit pour observer les conditions météo et signaler l'éventuelle arrivée du verglas ou des problèmes d'accès prioritaires. Les services municipaux sont en ordre de bataille pour intervenir dans la nuit avec les saleuses au besoin afin de dégager les rues pour vendredi matin avant que la circulation ne s'intensifie. Une nouvelle équipe d'agents municipaux anticipera sa prise de service vendredi 3 décembre à 7 h.

### **ACCUEIL DES SANS-ABRI.**

- Le dispositif Grand Froid déclenché par la Préfecture au niveau 2 a prévu l'ouverture de l'accueil de jour et de nuit de la Maison communale de la solidarité place du Port en complément du Foyer d'accueil d'urgence rue St Jean d'Angély qui est arrivé à saturation. Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 décembre, 5 personnes ont été dirigées par le 115 (Samu social) vers cette salle communale de la place du Port qui peut accueillir jusqu'à 17 personnes.

### **IMPRATICABILITE DES TERRAINS DE SPORT**

- En raison des intempéries, pour des questions de sécurité des personnes et afin de sauvegarder le bon état des installations sportives, un arrêté municipal a été pris le 2 décembre afin d'interdire toutes les rencontres sportives et les entraînements. Cette interdiction court du 2 décembre au 6 décembre inclus et concerne l'ensemble des terrains de football et de rugby sur la commune de Niort, ainsi que le terrain synthétique du stade René-Gaillard – excepté pour l'équipe première des Chamois niortais.